



Notice PM'up

Quelles actions intégrer dans son plan PM'up?

La présente notice se rattache au règlement d'attribution PM'up voté par la délibération CR 105-16 du 16 juin 2016. Elle a pour objectif d'aider les candidats à construire leur plan de développement en présentant des exemples de dépenses éligibles.

Sommaire

1.	Les principes d'éligibilité communs aux dépenses PM'up	1
2.	Les catégories de dépenses	2
	Investissements.....	2
	○ Investissements matériels.....	2
	○ Investissements immatériels.....	3
	Brevets	4
	Conseil.....	5
	International.....	7
	○ Salons internationaux.....	7
	○ Volontariat International en Entreprise (VIE).....	7
	○ Conseil à l'international.....	8
	Recrutements de cadres	9
3.	Transformation numérique, transformation écologique et RSE	10

1. Les principes d'éligibilité communs aux dépenses PM'up

Principes généraux d'éligibilité	Description	Exemples d'actions inéligibles
Incitativité des actions présentées	<ul style="list-style-type: none"> • La demande d'aide doit être préalable à l'engagement de la dépense • La date de prise en compte des dépenses est la date du dépôt de la candidature 	<ul style="list-style-type: none"> • Date de signature d'un contrat de prestation ou d'un bon de commande avant la date de dépôt
Exclusion des actions de gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses qui relèvent du fonctionnement courant de l'entreprise ne sont pas recevables 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une plaquette, acheter un ordinateur ou avoir recours à un comptable
Interdiction de cumul d'aides publiques sur une dépense	<ul style="list-style-type: none"> • Le cumul de subventions publiques, à plus de 50% (ou 10/20% si investissement) du montant total, n'est pas possible • Exclusion du double financement régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un salon bénéficiant d'un ticket modérateur
Exclusion des dépenses R&D	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses qui relèvent du développement technologique des produits et services ne sont pas recevables¹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Externalisation du développement d'un logiciel commercialisé par l'entreprise • Recrutement d'un directeur R&D
Absence de lien d'intérêt entre l'entreprise et le prestataire	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses doivent être effectuées auprès d'un tiers aux conditions du marché, sans que l'acquéreur soit en position d'exercer un contrôle sur le vendeur, et vice versa 	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations intra-groupe • Recours à un consultant par ailleurs salarié ou actionnaire de l'entreprise.

¹ D'autres financements régionaux peuvent être mobilisés pour ces actions (Innov'up).

2. Les catégories de dépenses

INVESTISSEMENTS

○ INVESTISSEMENTS MATERIELS

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p>L'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none">• ne relève pas du fonctionnement courant de l'entreprise• est un élément d'actif amortissable sur au moins trois ans• est exploité sur le territoire francilien• permet :<ul style="list-style-type: none">- un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise, ou- un changement fondamental de l'ensemble du processus de production	<ul style="list-style-type: none">• Matériel, machine, équipements de laboratoire, moule, outillage...• Dépenses d'étude et de conseil liées à l'investissement (exemple : rédaction du cahier des charges)• Frais d'installation et de paramétrage• Revamping (modernisation d'un équipement pour en accroître les performances)	<ul style="list-style-type: none">• Crédit-bail• Location• Matériel bureautique• Véhicule de transport• Investissement de remplacement• Investissement de mise aux normes• Frais de formation• Coûts de maintenance• Frais de transport• Remise en état de fonctionnement d'un équipement• Acquisition de locaux et travaux• Biens consommables• Acquisition d'entreprise ou de parts d'entreprise

FAQ :

Je souhaite acheter des moules qui seront utilisés par un sous-traitant situé en Ile-De-France.

- ⇒ Cette dépense peut être éligible car cet investissement matériel permet un accroissement de la production, est exploité dans un établissement francilien et est amorti sur au moins 3 ans. En revanche, la dépense est inéligible si le sous-traitant n'est pas situé en Ile-de-France.

J'ai l'intention d'acquérir une machine d'occasion.

- ⇒ Cette dépense peut être soutenue dès lors qu'elle correspond aux investissements éligibles. Toutefois une vigilance particulière sera apportée aux conditions de garantie et d'acquisition.

○ INVESTISSEMENTS IMMATERIELS

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p>L'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne relève pas du fonctionnement courant de l'entreprise • est un élément d'actif amortissable sur au moins trois ans • est exploité <u>exclusivement</u> au sein de l'entreprise bénéficiaire • permet : <ul style="list-style-type: none"> - un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise, ou - un changement fondamental de l'ensemble du processus de production 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement par un prestataire d'un ERP pour la gestion de la production, la gestion des ressources humaines... • Développement par un prestataire d'un logiciel de gestion de la relation client • Licence de logiciel spécialisé • Dépenses d'étude et de conseil liées à l'investissement (exemple : rédaction du cahier des charges) • Site internet avec module de paiement, espace de réservation, outil de simulation • Frais d'installation et de paramétrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du temps homme pour développement en interne d'un logiciel • Licences de logiciels bureautiques (traitement de texte, système d'exploitation, antivirus...) • Licence d'un logiciel non immobilisé • Actualisation/mise à jour de logiciel • Frais de formation • Frais de maintenance • Frais de transport • Site internet vitrine • Acquisition d'entreprise ou de parts d'entreprise

FAQ :

Je souhaite acquérir un logiciel par abonnement mensuel (SaaS).

⇒ Cette prestation est inéligible car un abonnement à un logiciel n'est pas un élément d'actif amortissable.

Dans l'optique d'une acquisition de logiciel, je fais appel à une SSII qui va m'aider à définir mon besoin (définition du cahier des charges, des spécifications fonctionnelles...).

⇒ Cette dépense, ainsi que l'acquisition du logiciel concerné, sont éligibles.

BREVETS

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
Les dépenses sont préalables au 1^{er} dépôt de brevet ou à l'extension du brevet	<ul style="list-style-type: none">• Conseil en propriété intellectuelle• Frais de traduction du brevet• Recherche en antériorité• Extension de brevet (entrée en phase nationale)	<ul style="list-style-type: none">• Dépôts d'autres titres de propriété intellectuelle (marques, dessin et modèle)• Annuités• Démarches juridiques en cas de litige

FAQ :

Je prévois d'étendre un brevet, que j'ai déposé préalablement au dépôt de ma candidature, sur une nouvelle zone géographique.

⇒ Cette dépense est éligible dès lors que cette extension est engagée postérieurement à ma candidature.

CONSEIL

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p>La prestation de conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • est réalisée par un prestataire extérieur • est sans rapport avec les dépenses de fonctionnement courant • ne relève pas du développement technologique des produits ou services • donne lieu à la remise d'un rapport de restitution • ne fait pas l'objet d'une rémunération variable 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en stratégie marketing et commerciale • Conseil à l'élaboration du plan d'affaires • Etudes de marché • Conseil en organisation • Lean management • Conseil qualité : audit, mise en place d'un système de management de la qualité, préparation à une certification • Conseil pour la mise en place d'une démarche RSE • Conseil en management environnemental • Conseil en recherche de partenaires • Conseil à la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de relation-presse • Publicité • Edition de supports de communication • Prestations de création graphique et de packaging • Référencement internet • Prestations de chasseurs de tête • Formation, coaching • Externalisation du suivi comptable, de la gestion des ressources humaines, du développement produit... • Recours à un agent commercial

FAQ :

Je fais appel à une expertise scientifique pour valider ou améliorer mes produits ou services.

⇒ La prestation est inéligible car elle relève du développement produit.

Je m'engage dans une démarche de certification ISO 9001.

⇒ Les prestations du cabinet qui m'aide à préparer cette certification (audit, recommandation) sont prises en compte. En revanche, le coût de certification n'est pas assimilé à du conseil et n'est donc pas éligible.

Je fais appel à un actionnaire de l'entreprise pour réaliser une mission de conseil.

⇒ La prestation est inéligible car il existe un lien d'intérêt avec le prestataire.

Je fais appel à un prestataire rémunéré pour m'aider à identifier des cibles de croissance externe. Sa rémunération comprend une base forfaitaire et une part variable.

⇒ Seule la partie fixe est éligible au soutien de PM 'up.

Je fais appel à une agence de communication pour m'aider à définir et mettre en œuvre ma stratégie de communication.

⇒ Seule la phase correspondant à la définition de la stratégie de communication est éligible. La mise en œuvre de cette stratégie relève du fonctionnement courant et est donc inéligible.

Je fais appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

⇒ Cette dépense relève de la catégorie investissement.

Je souhaite souscrire à un abonnement qui donne un accès à un catalogue d'études en ligne avec une assistance.

⇒ Cette dépense ne fait pas l'objet d'un financement PM'up car il ne s'agit pas d'une mission de conseil spécifique et personnalisée pour l'entreprise.

INTERNATIONAL

○ SALONS INTERNATIONAUX

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<ul style="list-style-type: none">• Salon de dimension internationale• Première participation de l'entreprise au salon considéré• L'entreprise est exposante	<ul style="list-style-type: none">• Location et installation du stand• Frais de communication liés au salon (sponsoring, réalisation et édition de supports de communication, publicité, relation presse...)	<ul style="list-style-type: none">• Simple entrée ou intervention sur un évènement dans lequel l'entreprise n'est pas exposante• Frais de transport (personne ou matériel)• Frais de bouche• Frais d'hébergement

FAQ :

Mon entreprise souhaite participer à un salon français de dimension internationale.

⇒ La dépense est éligible, sous réserve que la stratégie de l'entreprise intègre une dimension internationale.

Mon entreprise souhaite effectuer ses premières participations aux salons Pollutec France et Pollutec Maroc.

⇒ Ces dépenses sont éligibles car il s'agit de salons distincts.

Le salon auquel je souhaite participer prend la forme d'une convention d'affaire.

⇒ Cette participation est éligible car une convention d'affaires est assimilée à un salon.

○ VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE)

Exemple de dépenses éligibles	Exemples d'actions inéligibles
<ul style="list-style-type: none">• Indemnités et frais de protection sociale	<ul style="list-style-type: none">• Frais liés à la domiciliation du VIE (location du bureau)• Frais liés au séjour du VIE (voyage, hébergement, frais de bouche)• Coaching du VIE

FAQ :

Je souhaite recourir à un stagiaire pour mon développement à l'international.

⇒ Un stagiaire n'est pas un VIE, cette action est donc inéligible.

○ **CONSEIL A L'INTERNATIONAL**

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépense éligibles	Exemples de dépense inéligibles
<p>Se reporter à la rubrique « Conseil »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement international • Etudes de marchés • Recherche de partenaires • Conseil juridique pour l'implantation sur un nouveau marché international (adaptation des clauses contractuelles, rédaction des statuts...) • Accompagnement pour une certification à l'international 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de création et d'animation de réseaux de distribution • Frais de fonctionnement de bureaux ou filiales commerciales (loyers, actes de gestion courante) • Frais de recrutement

FAQ :

Je souhaite être accompagné afin de me mettre en conformité avec la législation d'un pays étranger.

- ⇒ L'action de recours à une prestation de conseil en vue d'une certification de mise en conformité avec la réglementation locale (plus restrictive ou différente de la législation française) est éligible.

RECRUTEMENTS DE CADRES

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<ul style="list-style-type: none">• Recrutement en CDI sous statut cadre• Fonction nouvelle permettant d'améliorer la structure d'encadrement• L'employeur est en Ile-de-France• Promotion interne admise sous réserve que la personne promue soit remplacée	<ul style="list-style-type: none">• Directeur général• Directeur des ressources humaines• Directeur administratif et financier• Directeur de production• Responsable qualité• Directeur commercial• Responsable marketing• Directeur export	<ul style="list-style-type: none">• Directeur ou responsable R&D• Remplacement d'un salarié ayant quitté l'entreprise• Recrutement de cadres intermédiaires• Recrutement de fonctions déjà fortement pourvues au sein de l'entreprise• Frais de recrutement (cabinet de recrutement, chasseurs de tête...)

FAQ :

Je compte solliciter le soutien de PM'up pour un poste qui serait occupé par un actionnaire.

⇒ Cette dépense est inéligible car il y a un lien d'intérêt.

3. Transformation numérique, transformation écologique et RSE²

Objectifs	Exemples d'actions éligibles
Optimisation du cycle de vie des produits	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil ou investissement pour la mise en place d'une démarche de recyclage • Conseil pour la mise en place d'une démarche d'écoconception
Amélioration de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en vue d'une labellisation ou d'une certification qualité • Recrutement d'un responsable Qualité Sécurité Environnement
Optimisation énergétique et environnementale des process	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes environnementales • Etude bilan carbone • Conseil pour la mise en place d'un système de management environnemental • Investissements visant à réduire les consommations énergétiques, les polluants et déchets
Amélioration du management et l'organisation de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil RH (prévention des risques psycho-sociaux, amélioration des conditions de travail, mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences...) • Conseil pour la mise en place d'un système de management responsable
Acquisition et accompagnement à l'intégration de nouveaux outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements logiciels métiers, ERP, CRM, CAO • Investissements site e-commerce, Intranet, réseaux et infrastructures, imprimante 3D
Appui à l'élaboration de votre stratégie digitale	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil en stratégie de communication cross-media et web social • Recrutement d'un responsable digital

² Responsabilité Sociétale de l'Entreprise